

École de Zudausques

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

du Jeudi 19 octobre 2023 à 17H45

Présents:

Les parents élus : Mme Battel Laure, Mme Thomas Maud, Mr Monchy Hugo, Mme Delsaux Annabelle, Mme Leroy Marie, Mr Dournel Jonathan

Les élus : Mr Bée ; Maire de Zudausques

Mme Giovacchini, 1ère Adjointe au Maire

Les professeurs des écoles: Mmes Louys, Julien, Bédague, Darques, Hilmoine, Banquart, Mme Courtois Directrice

Excusés :

Mme Forgez, Inspectrice de l'Education Nationale

M. Devigne, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Mme Landron, Enseignante

Ordre du jour :

- Présentation des membres, élections des représentants de parents d'élèves
- Règlement intérieur
- Organisation pédagogique
- Évaluations Nationales
- Projet d'école
- Sécurité
- Bilan financier OCCE / actions envisagées
- Questions diverses

Mme Courtois, Directrice ouvre la séance à 17h45 et remercie chacun de sa présence.

- **Présentation des membres, élections des représentants de parents d'élèves**

Ouverture du Conseil d'école par Mme Courtois, Directrice à 17h45.

Tour de table et présentation de chacun des membres du conseil d'école (enseignantes, parents élus titulaires, membres de la collectivité).

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret. Chaque conseil d'école respecte un ordre du jour établi à l'avance et communiqué à ses membres au moins 8 jours avant.

Taux de participation en hausse: 66,5% (l'an dernier 52%)

Vote par correspondance , a eu lieu le 13 octobre, dépouillement.

Le matériel de vote distribué plus de 15 jours avant, et envoyé aux parents séparés.

- 1 liste était présentée (6 titulaires et 0 suppléant).

-Mme Courtois énonce les noms des titulaires (Mme Battel, Mme Thomas, Mr Monchy, Mme Delsaux, Mme Leroy, Mr Dournel) et les droits de chacun.

L'équipe enseignante remercie les parents de s'être portés volontaires au nom de l'école et de tous les enfants de l'école.

Une réunion sur les rôles des représentants a déjà eu lieu.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école en sont membres à part entière : ils ont voix délibérative.

Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Au sein du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

Ils sont le relais si besoin entre l'école et la communauté des parents d'élèves dans un sens comme dans l'autre : Communiquer aux parents les informations qu'ils ont de l'école au Conseil d'école par exemple, mais aussi communiquer ou faciliter la parole des parents vers l'école (remarques, suggestions...).

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène

scolaire, la sécurité des enfants.

Distinction du rôle des parents élus (titulaires et suppléants)

-Dates des prochains conseils d'école : février 2023, fin juin 2023 (Dates indicatives).

-Distinction entre les parents d'élèves et l'APE.

- **Règlement intérieur**

- Présentation du règlement intérieur et rappel

- Obligation scolaire à partir de 3 ans : précisions : dès la PS, quelque soit la date de ses 3 ans (même si après la rentrée scolaire de septembre, en octobre, novembre, ou décembre).

- Proposition d'ajout : « Les élections des représentants de parents d'élèves par vote par correspondance ou par voie numérique ».

- Proposition d'ajout : « Les téléphones portables, montres et objets connectés sont interdits à l'école et lors des sorties/séjours. »

Le nouveau règlement est voté à l'unanimité (à main levée).

- **Organisation pédagogique**

Effectifs et répartition pédagogique :

TPS/PS : 22 (5 + 17) (2 TPS rentreront en janvier 2024)

MS/GS : 26 (18 + 8)

GS/CP : 23 (7 + 16)

CE1 : 25

CE2/CM1: 24 (18 + 6)

CM1/CM2 : 25 (6 + 19)

145 élèves (dont 5 TPS)

Organisation de l'école :

- **TPS PS : Classe de Mme Bédague** déchargée le mardi par Mme Hilmoine. Atsem Alexandra à temps plein accompagnée d'une apprentie Morgane.

Rentrée échelonnée la 1ère semaine ; Mme Bédague explique le fonctionnement et comment s'est déroulée la rentrée.

- **MS GS : Classe de Mme Julien**

Atsem Anne à temps plein.

1 élève à BEP notifié auprès de la MDPH accompagné par une AESH (Stéphanie Bocquet)

- **GS CP : Classe de Mme Banquart** déchargée le jeudi par Mme Hilmoine

- **CE1 : Classe de Mme Darques**

1 élève à BEP notifié auprès de la MDPH accompagné par une AESH (Amélie Clay)

- **CE2 CM1 : Classe de Mme Louys** déchargée le vendredi par Mme Hilmoine.

3 enfants à BEP notifiés à la MDHP sont dans la classe et accompagnés par 2 AESH alternativement (Sabine Bouly et Mélanie Dumont).

- **CM1 CM2 : Classe de Mme Courtois** déchargée le lundi et 1 vendredi sur 3 par Mme Humetz actuellement en congé maternité et remplacée par Mme Landron..

3 enfants à BEP notifiés à la MDHP sont dans la classe et accompagnés par 2 AESH alternativement (Sabine Bouly et Mélanie Dumont).

Les AESH sont affectées par le PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) : favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap. Ce PIAL est au collège de Lumbres.

Un service civique dans l'école depuis mi-septembre : Mathilde Lebrun

Missions : Accueil des familles, Relevé des absences, accompagnement pédagogique auprès de groupes d'élèves sous la responsabilité des enseignantes, APQ lors des récréations, aide administrative...

- **Évaluations Nationales:**

- Passées la deuxième quinzaine de septembre 2023, obligatoires, pour les élèves de CP et CE1 et CM1, en français (Orthographe, Oral, lecture) et en mathématiques (nombres, calcul, géométrie) , partie lecture individuelle des CE1 et CM1 passée grâce à l'aide du RASED et AESH .

- Résultats présentés aux parents lors des réunions de rentrée et entretiens individuels si besoin.
- Une deuxième session aura lieu en janvier 2024 uniquement pour les CP.

Concernant les élèves en difficultés ou à besoin particulier :

APC : tous les domaines sont concernés cette année, ainsi que tous les élèves : Chaque classe a organisé son planning (1h après les cours groupe de besoin ou toute la classe sur une notion ou compétence en particulier.)

- **Projet d'école**

Après avoir rappelé les trois axes du projet :

- Améliorer le langage écrit et oral
- Favoriser l'ouverture culturelle, faire de l'école un lieu de culture commune
- Développer la lisibilité de l'école vis-à-vis des familles, encourager la participation des parents à la vie de l'école,

Mme Courtois fait le point sur ce qui sera réalisé cette année (cf avenant au projet d'école)..

- Dans le cadre de l'axe 2, nous attendons des réponses pour assister à un spectacle au Channel à Calais :

- * pour les classes de Mmes Bédague et Julien : Sur les Arts du Spectacle
- * pour les classes de Mmes Banquart et Darques : Sur les Arts du spectacle
- * pour les classes de Mme Louys et M. Courtois : Sur les Arts du spectacle

Nous attendons aussi les réponses des animations proposées par la CCPL et la LPO.

- Dans le cadre de l'axe 3, l'ENT sera de plus en plus utilisé (cahier de textes, informations, textes d'enfants, photos des divers événements, ...).

- **Sécurité**

- Un exercice d'évacuation en cas d'incendie s'est déroulé le 13 octobre.

Deux problèmes se posent : les boutons déclencheurs de l'alarme ne sont pas reliés entre eux. L'alarme n'est pas audible dans la salle de motricité. La municipalité s'occupe du problème rapidement.

- Rappel des dispositions « Vigipirate Attentat Renforcé » : dispositions envoyées sur l'ENT et affichées au panneau d'affichage.

RAPPEL par Mr Le Maire de l'importance du respect de l'ensemble de ces dispositions.

- Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs) a été actualisé. Nous sommes en alerte urgence attentats ; la surveillance doit donc être renforcée. Un exercice « intrusion » sera réalisé avant les vacances de Noël ; un scénario sera élaboré en conseil des maîtres. Un exercice confinement est prévu au cours du second trimestre.

- **Éducation physique et sportive**

Un cycle piscine est prévu pour les élèves de CE2 et CM du 6 novembre au 15 décembre soit 12 séances (lundi et vendredi matin) ; les CP/CE1 du 8 janvier au 9 février les mardis et jeudis après-midi.

L'équipe enseignante remercie les parents agréés pour leur investissement (Mme Flandrin, Mme Finard Maupoix, Mr Dournel, Mme Caux, Mr Bizeur, Mme Bertin).

Nous remercions également la municipalité pour le financement du transport.

Un parent élu demande des explications sur la procédure pour devenir parent agréé, et se porte volontaire pour la prochaine session.

Mme Courtois relève que Mme Delsaux et Mr Monchy se portent volontaires pour la prochaine session de passage d'agrément pour la natation.

Un cross d'école s'est déroulé le mardi après-midi 17 octobre pour les élèves du CP au CM2, au stade de foot.

L'équipe enseignante remercie les parents présents pour leur aide et leur investissement.

Nous remercions également la municipalité pour leur aide matérielle : mise à disposition de barrières, rubalises, tables, tonnelles ainsi qu'aux agents pour le placement.

Le cycle cyclotourisme est prévu pour les CM1 et CM2 en période 5.

- **Bilan financier/Actions envisagées**

Il reste donc sur le compte OCCE 9000€. Environ 4700€ vont partir pour les financements de la Classe de Neige. Avec l'aval des parents élus, une action (vente de cases) vient d'être lancée afin de récolter de l'argent et faire baisser le coût pour les familles, le cas échéant, de la classe de neige.

Nous remercions la Municipalité pour les subventions, pour le financement du prochain spectacle de Noël qui aura lieu le 22/12 (matin) ainsi que pour la mise à disposition de son employé communal Mme Hennon pour l'encadrement de la classe de Neige.

Photos de classes

Les parents élus souhaitent à nouveau cette année la venue du même prestataire que l'an dernier pour les photos de classes. Action prévue le mardi 9 janvier.

Marché de Noël

Cette année, l'équipe enseignante propose un petit Marché de Noël à l'école après la classe le vendredi 15 décembre dans la cour.

Chants de Noël, puis vente d'objets confectionnés par les enfants, venue du Père Noël et buvette installée par l'APE.

Sous réserve des dispositions réglementaires de sécurité.

- **Fête d'école**

La date du samedi 22 juin retenue pour la fête d'école.

Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition des salles.

La séance est levée à 19h15, Le Conseil d'école est clos.

Le président du conseil d'école

Céline Courtois Directrice

La secrétaire de séance

Anne-Sophie Darques

